

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice : 23  
Présents : 16  
Votants : 18

L'an deux mil neuf

Le vingt et un décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur DAVID Jean-Louis, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 14 décembre 2009.

**PRESENTS : Mme Gabrielle CHEVIGNON, Mr Daniel FRECHET, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Yves HAZEBROUCQ et Mr Robert DARMET, adjoints.**  
Mr Jean-Michel REY, Mr Jean-Christophe LAFFAY, Mme Françoise MASSON, Mme Nathalie SUTEAU, Mr Marc PATAY, Mr Bernard SADOT, Mme Monique DURAND, Mme Gisèle BRESSON, Mr Jean PRADEL et Mme Martine MATTONI.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mme Françoise BARATE (procuration à Mr Jean-Louis DAVID)  
Mr Alain CHABANON (procuration à Mr Jean PRADEL).

**Absents excusés n'ayant pas donné procuration :**

Mr Bernard VERRIERE  
Mr Fabien GOUTARD  
Mr Damien REDON  
Mme Nathalie POUYET  
Mme Marie-Françoise BARLERIN.

Secrétaire de séance : Mme Gabrielle CHEVIGNON.

**OBJET :** *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2009.*

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du développement de l'administration électronique, la Préfecture de la Loire et le Département ont décidé, en 2008, de mener un projet commun : la dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales. Pour cela une convention comprenant la référence du dispositif homologué de la télétransmission a été signée le 27 janvier 2009. Cette dernière arrive à échéance le 31 janvier 2010.

La transmission des délibérations et décisions par le biais de l'application ACTES s'étant révélée être une expérience satisfaisante, Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention dans les mêmes termes à savoir que, seules les délibérations et les décisions fassent l'objet d'une dématérialisation. Il rappelle que pour la mise en œuvre de cette dématérialisation, il a été décidé en 2008 de signer la convention avec le Conseil Général de la Loire et Grand Roanne Agglomération en vue de bénéficier du dispositif de télétransmission proposé par le Télépôle. Cette convention a été établie pour une durée de trois ans. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **REALISATION DE L'AMENAGEMENT DES PATUREAUX (TRANCHE N° 1) – MAITRISE D'OUVRAGE SIEL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'aménagement rue des Patureaux à COMELLE-VERNAY. C'est le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire auquel la commune adhère qui va faire réaliser les travaux pour le compte de la commune. Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009, ces dépenses seront de nouveau comptabilisées en investissement ce qui n'était plus le cas puis quelques années ce qui rendait la lecture du compte administratif plus difficile.

Le projet concerne la réfection de l'éclairage rue des Patureaux dont le coût réel est de 39 943,00 €. La contribution de la commune sera de 70 % de ce montant soit 27 960,10 €. Par le biais du SIEL, il est maintenant obligatoire d'amortir ces dépenses. Il est proposé d'amortir sur 15 ans. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **DECISION D'ENGAGEMENT ANTICIPE DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE DES VESTIAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que le marché des vestiaires a été signé suite à une délibération autorisant la signature de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle. Le démarrage de la tranche conditionnelle se fera par le biais d'un ordre de service de démarrer les travaux. Il précise que ce point ne demande pas de délibération et que la tranche conditionnelle sera intégrée au budget 2010.

• **AVENANT AU MARCHE DE VOIRIE 2009**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Trésorerie Municipale ayant levé le doute, il est inutile de délibérer car les moins values viennent compenser les plus values du chantier des travaux du chemin David. Cependant, il ajoute que les plus values ayant été consécutives au fait que France Télécom ne soit pas intervenu à temps suite à un manque de coordination avec le SIEL, un courrier a été envoyé à ce dernier afin d'obtenir le remboursement des 2 300 € de travaux supplémentaires.

**• CONSTRUCTION DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU SYNDICAT RHONE LOIRE NORD – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LA REMISE EN ETAT DU CHEMIN DAVID DURANT LES TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention est intervenue entre le Syndicat intercommunal de distribution des eaux Rhône Loire Nord et la Commune de Commelle-Vernay, convention pour l'entretien et la remise en état du Chemin David. Elle a été signée en 2006.

En effet, dans le cadre de la construction, par le Syndicat, d'une station de traitement d'eau sur la Commune de Commelle-Vernay au lieu dit « Chez David », le Chemin David (chemin menant de la RD 84 à la parcelle sur laquelle la station va s'implanter) allait subir le passage répété de poids lourds. Cette convention avait donc pour objet de définir les engagements réciproques des deux collectivités afin de limiter les dégradations sur ce chemin et assurer sa remise en état à l'expiration du chantier.

Il s'avère nécessaire de signer un avenant du fait que la clause définissant la participation financière du Syndicat Rhône-Loire-Nord a été omise dans la rédaction de la convention initiale. Le syndicat Rhône-Loire-Nord participera à hauteur de 17 000 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**• MUTUALISATION INFORMATIQUE – CONVENTION CADRE ENTRE GRAND ROANNE AGGLOMERATION ET LES 6 ENTITES MEMBRES**

La démarche de mutualisation des systèmes d'informations et de télécommunications repose sur une volonté partenariale entre un certain nombre d'entités publiques (7 dont Grand Roanne Agglomération) d'engager un dispositif commun à la fois sur leurs infrastructures informatiques (réseaux, serveurs, postes de travail, etc...), leurs patrimoines applicatifs (les applications métiers, de gestion, les développements spécifiques), leurs portefeuilles projets (projets en cours de finalisation, projets à lancer), leurs dispositifs organisationnels (documentations, procédures, etc...), leurs contrats et marchés publics (contrats de maintenance, de prestations, etc...) et enfin leurs ressources humaines liées à la fonction informatique.

Afin d'évaluer les différents termes pour atteindre de tels objectifs une démarche de schéma directeur de système d'information et de télécommunication a été menée entre les mois d'avril 2009 et de septembre 2009. Monsieur le Maire présente cette démarche et les conclusions de l'étude.

Sept entités ont donné leur accord pour créer une Direction des Systèmes d'Informations et de Télécommunications mutualisée, à savoir : Grand Roanne Agglomération, Mairie de Roanne, Mairie de Mably, Mairie de Villerest, Mairie de Commelle-Vernay, Roannaise de l'Eau et l'Office de Tourisme de Grand Roanne Agglomération.

La commune ne prendra à sa charge que les PC et les périphériques en local.

Afin de figer les principes fondamentaux, une convention cadre a été élaborée précisant les modalités de constitution d'un nouveau service. Monsieur le Maire propose de signer cette convention. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Cette mutualisation est la première parmi d'autres qui vont voir le jour dans d'autres domaines : urbanisme, ressources humaines, comptabilité, etc...

• **QUALITE DE L'EAU – PRESENTATION DU RAPPORT DE L'ANNEE 2008**

Monsieur HAZEBROUCQ présente, au Conseil Municipal, le rapport annuel obligatoire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable sur l'année 2008, rédigé par la DDAF pour le compte du SLRN, rapport consultable en mairie. C'est l'occasion de rappeler que la population desservie par le SLRN représente 44 501 habitants et 21 323 abonnés dont 1 106 sur Commelle-Vernay. Le volume mis en distribution a été de 3 694 881 m<sup>3</sup> et la consommation de 2 256 761 m<sup>3</sup> en 2008. Pour ce qui concerne la station de traitement des eaux, Monsieur HAZEBROUCQ précise que cette dernière fonctionne mais qu'elle n'est pas réceptionnée. Monsieur FRECHET ajoute que jusqu'en mars 2010, la Roannaise de l'Eau facture seulement la moitié de l'eau nécessaire au fonctionnement de la station. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LES AMENAGEMENTS ANNEXES AU VESTIAIRE, A LA REHABILITATION D'UN ANCIEN BATIMENT POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET IMPLANTATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Commelle-Vernay a décidé de procéder à la construction d'un bâtiment destiné à des vestiaires mis à disposition des associations sportives et à la réhabilitation du bâtiment, situé sur le même site, destiné à accueillir un ensemble de 5 bureaux et une salle de réunion pour les associations sportives. Parallèlement à ces investissements, il est prévu en priorité l'aménagement de mains courantes, la mise en place de l'arrosage des terrains, et la création d'un terrain multisports.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Général de la Loire au titre des moyens équipements sportifs. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **TRAVAUX DU CARREFOUR DE LA RD 43, DE LA RUE JULES FERRY  
ET DE LA RUE BELLEVUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des devis ont été demandés pour la réalisation du plateau surélevé afin de procéder à l'aménagement de sécurité du carrefour de la RD 43. Il convient de passer la commande de cet aménagement très rapidement afin de sécuriser ce lieu en accord avec les services du Conseil Général. Monsieur le Maire présente un tableau comparatif des trois offres reçues. L'entreprise EIFFAGE est retenue pour effectuer les travaux. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas lieu de délibérer mais qu'il est important que l'information soit portée à la connaissance de tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50 heures.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 21 décembre 2009.

Reçu en  
Sous-Préfecture  
Le :

Publié le :

Le Maire,  
  
J.L. DAVID